Simastock - Douvrin

Résumé non technique de l'étude d'impact

Réf. Entime 4235-006-006 / Rév. B / 31.01.2018

Rév.	Date	Rédaction	Vérification	Validation
A	30/06/2017	A. Cardon / A. Vannobel	G. Saint-Maxin	M. El Ouafi
B	31/01/2018	A. Cardon / A. Vannobel	G. Saint-Maxin	M. El Ouafi

La présente révision annule et remplace la révision précédente

Ingénierie environnementale. Prélèvements et mesures sol, eau et air.

14 av. de l'Europe - BP 90195 - 59421 Armentières Cedex
Tél. 03 20 18 17 00 - Fax. 03 20 18 17 09 - www.entime.fr

S.A.R.L au capital de 50 000 euros - RCS Lille 411 386 246 - APE 7490B

Sommaire

I INTRODUCTION 3

II RESUME NON TECHNIQUE 3

II.1 Géologie 3
II.2 Eau 3
II.3 Faune et flore 5
II.4 Paysages, patrimoine et intégration paysagère 6
II.5 Air 6
II.6 Bruit 7
II.7 Vibrations 7
II.8 Odeurs 8
II.9 Luminosité 8
II.10 Trafic 8
II.11 Déchets 9
II.12 Phase travaux 9
II.13 Prise en compte des autres projets à proximité 10
II.14 Risque sanitaire 10
II.15 Utilisation rationnelle de l'énergie 10
II.16 Remise en état du site 10
II.17 Meilleures techniques disponibles 10

Liste des figures

Figure 1 : Schéma de gestion des eaux du projet 4

Figure 2 : Zone à renaturer dans le cadre d'un partenariat avec le SIZIAF 6

I INTRODUCTION

Bils Deroo, par l'intermédiaire de sa filiale Simastock, a un projet de reconversion du bâtiment 8 de la Française de Mécanique en entrepôt logistique, soumis à autorisation préfectorale d'exploiter au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le présent chapitre a pour objet de présenter un résumé non technique de l'étude d'impact réalisée dans le cadre du dossier de demande d'autorisation d'exploiter cet entrepôt.

II RESUME NON TECHNIQUE

II.1 Géologie

Le projet se situe sur des alluvions et des limons, dans une zone de sismicité faible.

Une étude de sol a été réalisée sur l'emprise du bâtiment 8. Quelques spots de contamination ont été mis en évidence (composés organiques halogénés volatils et hydrocarbures). Les conclusions de l'étude sont cohérentes avec l'activité de la Française de Mécanique qui y a été exercée.

Si, lors de la phase chantier, une éventuelle contamination du sol venait à être détectée, les dispositions seraient prises pour éliminer cette pollution dans les conditions fixées par la réglementation.

En phase d'exploitation du site, les activités de Simastock ne génèreront pas d'impact sur la qualité du sol :

- L'activité d'entrepôt logistique sera réalisée dans le bâtiment dont le sol est étanche, afin d'éviter tout déversement de produit pouvant créer une pollution des sols.
- Toutes les activités de logistique y compris les installations annexes, ainsi que la circulation des véhicules seront réalisées sur des surfaces dédiées.
- Les cuves de carburant enterrées possèdent une enveloppe double peau.

II.2 Eau

Le projet se situe :

- Au droit de la masse d'eau souterraine de la craie de la vallée de la Deûle, dont le niveau piézométrique est proche de la surface.
- Dans le périmètre de protection éloignée du captage d'eau potable de Douvrin.

Les eaux de surface à proximité du site sont le canal d'Aire à La Bassée et le canal de la Deûle, respectivement à 1,2 km au Nord et à 2,4 km à l'Est du site.

Le site n'est pas localisé dans une zone à risque d'inondation.

Le projet sera alimenté par :

- Le réseau d'eau potable alimentant la zone industrielle, avec une consommation prévisionnelle de 1 200 m³ pour les usages sanitaires.
- Le réseau d'eau industrielle, fournie par le forage de la Française de Mécanique.

Ces deux réseaux d'eau alimentent également les moyens de lutte contre l'incendie.

Un suivi des consommations d'eau sera réalisé. Les consommations d'eau engendrées par l'activité de Simastock pourront être fournies par les réseaux existants.

Le schéma de gestion des eaux du site est donné à la Figure 1.

En cas de détection d'une pollution accidentelle, les eaux seront confinées sur le site (dans la galerie technique étanche, faisant office de bassin de tamponnement), puis ensuite évacuées vers une filière d'élimination agréée.

Le projet est compatible avec les dispositions du SDAGE Artois-Picardie 2016-2021 et du SAGE de la Lys.

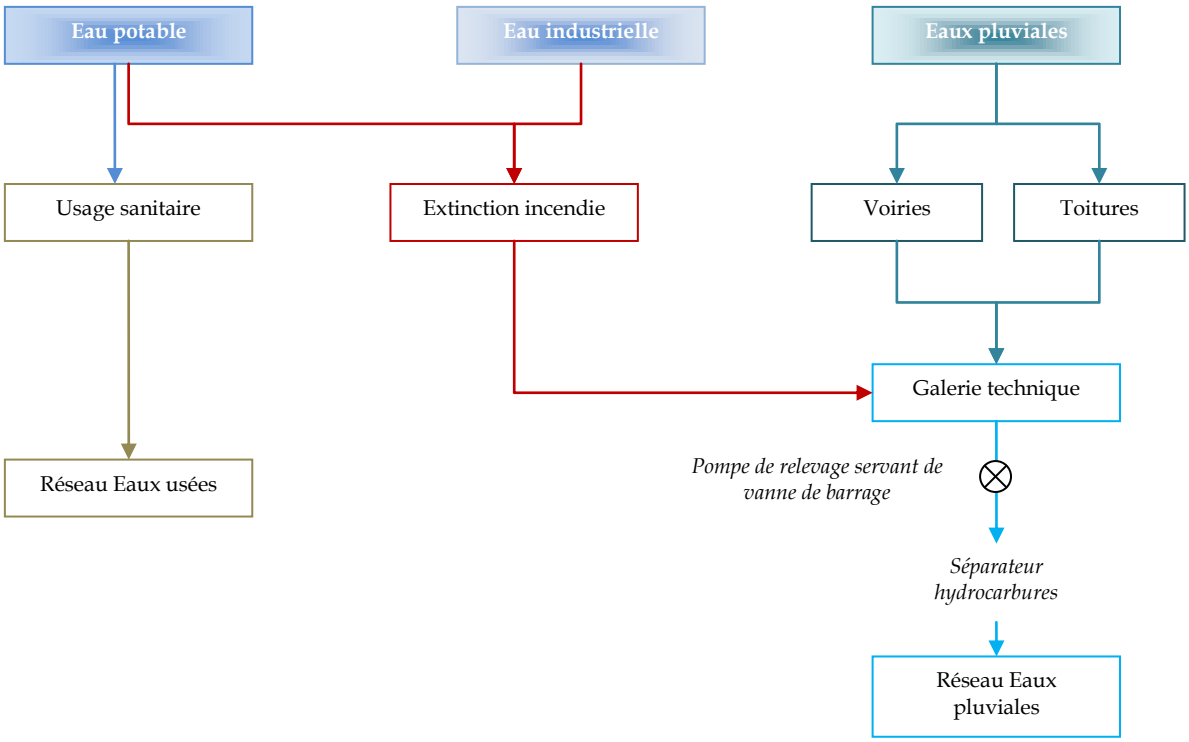

Figure 1 : Schéma de gestion des eaux du projet

II.3 Faune et flore

Le projet n'est pas situé dans une zone naturelle remarquable. Les plus proches sont :

- La ZNIEFF de type I « Terrils et marais de Wingles » à 800 m au Sud.
- La ZNIEFF de type II « Basse vallée de la Deûle entre Wingles et Emmerin » à 900 m au Sud.

Les inventaires de terrain réalisés sur la période 2015-2016 ont mis en évidence la présence de l'espèce patrimoniale Ophrys abeille : 594 individus de cette espèce ont été dénombrés sur l'emprise du projet de Simastock.

L'augmentation des surfaces imperméabilisées par la création de zones de quais supplémentaires et de parkings poids-lourds réalisation des aménagements suivants va nécessiter la suppression de 252 pieds d'Ophrys abeille.

Afin de réduire cet impact et de compenser les effets négatifs du projet sur cette espèce patrimoniale, plusieurs types de mesures sont prévus :

- Une gestion pérenne des espèces conservées sur le site sera mise en place pour protéger les populations et permettre leur développement et leur pérennisation sur le site Simastock : tonte des zones enherbées en dehors des périodes de floraison, gestion différenciée, fauche tardive, etc. tout en conservant un entretien régulier dans les zones le nécessitant telles que les abords des bâtiments ou des réseaux.
- Un suivi des populations est proposé, afin de vérifier la pérennisation de l'espèce sur le site.
- Une convention a été établie entre le SIZIAF et Simastock pour mettre en place une solution de renaturation au Nord de la zone industrielle (Figure 2).

Figure 2 : Zone à renaturer dans le cadre d'un partenariat avec le SIZIAF

Une demande de dérogation pour la suppression d'espèces protégées a été réalisée et transmise à l'autorité environnementale, conformément à l'article D. 181-15-5 du Code de l'Environnement.

II.4 Paysages, patrimoine et intégration paysagère

Le projet est situé à proximité d'un site inscrit au patrimoine de l'UNESCO : le bassin minier du Nord – Pas-de-Calais.

Le projet Simastock est localisé dans une zone industrielle. Il est ceinturé par le bâtiment Atlantic au Sud et les bâtiments de la Française de Mécanique au Nord.

L'enveloppe extérieure restera à l'identique, aucune modification ne sera effectuée sur l'aspect du bâtiment. La physionomie du site sera légèrement modifiée par la mise en place de zones de quais. Les espaces verts seront gérés de manière différenciée, privilégiant la tonte en dehors des périodes de floraison de l'espèce Ophrys abeille.

Simastock ne prévoit pas d'extension du bâti.

II.5 Air

La qualité de l'air de la région Hauts de France est surveillée par l'association Atmo Hauts de France. La qualité de l'air mesurée au niveau de la station Salomé est bonne.

La région Hauts de France est concernée par :

- Un Plan de Protection de l'Atmosphère.
- Un Plan Régional pour la Qualité de l'Atmosphère.
- Un Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie.

Les sources d'impact sur la qualité de l'air liées au projet sont :

- Les émissions des chaudières alimentées en gaz naturel.
- Les rejets atmosphériques issus du trafic routier au départ et à l'arrivée chez Simastock, ainsi que sur les axes routiers avoisinants.

L'exploitation des chaudières respectera les exigences du Code de l'Environnement. Etant donné leur faible puissance, l'impact de leurs rejets atmosphériques sera très limité.

Au niveau du site, il n'y aura aucun rejet de polluants par émissions diffuses, hormis les émanations des gaz de combustion des véhicules routiers (poids lourds et véhicules légers). L'ensemble des voiries et des zones de stockage sont revêtues d'enrobé ou de béton, ce qui limite l'envol de poussières lors des phases de circulation des engins de manutention et des véhicules de transport. De plus, les véhicules en attente sur le site auront pour consigne d'arrêter leur moteur.

L'impact sur la qualité de l'air de la zone d'étude est donc considéré comme non significatif.

II.6 Bruit

Le projet s'inscrit dans un environnement présentant des sources sonores importantes : activités de la Française de Mécanique, autres activités de la zone industrielle, nombreuses voies de circulation.

Une campagne de mesure acoustique a été réalisée sur le site le 9 juin 2017, en périodes diurne et nocturne, pour caractériser l'état sonore initial. De manière générale, les niveaux sonores dans la zone d'étude sont assez élevés, notamment à proximité des équipements de la Française de mécanique et de la voie de circulation côté Ouest.

Les sources sonores relatives au projet sont principalement liées au trafic routier, sur et en dehors du site. Pour limiter la gêne, les livraisons et départs de camion du ou vers le site se feront exclusivement de jour. Autant que possible, les voies de circulation empruntées ne seront pas des voies bordant des zones d'habitation (grands axes routiers).

Après mise en service des installations dans leur totalité, de nouvelles mesures de l'état sonore du site (site à l'arrêt et en activité) seront réalisées, afin de vérifier la conformité des niveaux sonores imposés à Simastock par arrêté préfectoral.

II.7 Vibrations

Les installations reposeront sur des structures de génie civil dimensionnées en conséquence. De plus, les installations seront conformes à la circulaire du 23 juillet 1986 relative aux vibrations mécaniques émises dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement qui

fixe des normes pour éviter les gênes ressenties par les personnes ou les dommages subis par les constructions.

Les équipements du projet Simastock ne généreront aucune vibration significative sur le sol ou dans le sous-sol.

II.8 Odeurs

Dans le cas de l'entrepôt Simastock :

- Les marchandises stockées ne génèreront pas d'odeurs.
- Les équipements utilisés ne génèreront pas d'odeurs.

En conséquence, le projet Simastock ne génèrera pas d'odeurs.

II.9 Luminosité

Les besoins en éclairage extérieur du site seront pourvus par des candélabres et des projecteurs en façade, répartis sur le site de manière à assurer un éclairement optimal. Toutes les sources de lumière du projet seront des sources fixes (absence de source clignotante).

Simastock ne surdimensionnera pas ses systèmes d'éclairage et veillera à ce qu'ils soient correctement orientés vers la zone à éclairer, et n'éblouissent pas le voisinage.

L'impact lumineux du projet Simastock sera limité au minimum nécessaire à l'exploitation du site.

II.10 Trafic

L'accès au site se fera par 2 accès principaux : l'un depuis la route d'accès au site Française de Mécanique, l'autre depuis le site Atlantic situé au Sud.

Les livraisons et départs de camion auront lieu en période diurne et en semaine.

Le nombre de véhicules nécessaires à l'activité du projet Simastock a été estimé à :

- 120 PL/j, dont 30 en liaison directe avec le site Atlantic.
- 120 VL/j.

L'impact du projet sur le trafic global est faible. L'impact sur le trafic poids lourds est important au vu des chiffres annoncés. Néanmoins, il est important de noter que les comptages ont été réalisés alors que l'activité de l'usine Française de Mécanique était réalisée sur l'ensemble du site. Or, la Française de Mécanique est cours de cession d'une partie de ses terrains. Des activités sources de trafic supplémentaire, notamment poids lourds, sont donc susceptibles de s'installer à proximité du projet. L'impact de Simastock sera donc plus faible que celui calculé aujourd'hui.

De plus, afin de limiter l'impact lié au trafic routier :

- Les chargements/déchargements seront réalisés de jour, en semaine.

- La vitesse sera limitée sur le site.
- Des parkings VL seront à disposition des employés et des visiteurs.
- Un schéma de circulation sera mis en place sur le site, avec contrôle des accès.

Notons également que la localisation du projet au niveau du bâtiment 8 de la Française de Mécanique a pour principal objectif de réduire les distances de transport entre le site Atlantic et l'entrepôt logistique.

II.11 Déchets

Les principaux déchets qui seront produits par le site Simastock sont :

- Des déchets banals (type déchets alimentaires et autres déchets en mélange).
- Des papiers, cartons.
- Du bois (palettes, caisses, etc.)
- Des DEEE (tubes fluorescents, cartouches d'encres, etc.).
- Ponctuellement les boues issues du séparateur à hydrocarbures.

Les déchets seront triés en interne, afin de favoriser leur valorisation. Chaque type de déchets sera ensuite orienté vers une filière d'élimination agréée, privilégiant lorsque cela est possible la valorisation (matière ou énergétique) à l'enfouissement en centre de stockage.

L'exploitant sera en mesure de justifier l'élimination de ses déchets, par la mise en place d'un registre de suivi des flux de déchets.

II.12 Phase travaux

Des mesures de protection seront mises en place en phase chantier pour garantir la préservation de l'environnement.

Les mesures principales sont les suivantes :

- Sécurisation du site.
- Formation du personnel.
- Encadrement et audit chantier.
- Information des riverains.
- Stockage des produits sur rétentions.
- Raccordement de la base vie au réseau d'eaux usées de la zone industrielle, ou à défaut à une fosse régulièrement vidangée.
- Tri des déchets.

II.13 Prise en compte des autres projets à proximité

Il n'y a aucun autre projet connu dans le rayon d'affichage du projet Simastock, ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale.

II.14 Risque sanitaire

Aucun risque sanitaire n'a été mis en évidence, car les sources d'émissions potentielles du site seront très faibles et des mesures seront prises par Simastock pour les maîtriser conformément à la réglementation en vigueur.

II.15 Utilisation rationnelle de l'énergie

Le site sera alimenté en :

- Électricité pour l'alimentation électrique des bureaux, locaux de charge, sanitaires, etc.
- Gaz naturel pour le fonctionnement des 3 chaudières qui serviront au chauffage des locaux et de l'eau à usage sanitaire.
- Gasoil, pour le remplissage des réservoirs des poids-lourds.

II.16 Remise en état du site

L'usage futur du site devra se conformer aux PLU en vigueur sur les communes de Douvrin et de Billy-Berclau au moment de la cessation d'activités du site.

II.17 Meilleures techniques disponibles

Le projet Simastock ne fait pas partie des installations concernées par la directive IED. Il n'est donc pas concerné par les documents BREF établis à ce jour.